

- PROCÈS-VERBAL -

CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 DECEMBRE 2021

La séance est ouverte à 18 heures 30.

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Roger MAJDALANI, Ahlame TABBOUBI, Marysa DOMINGUEZ, Marcel GOLBERY, Patrice LANGIN, Sandrine BELMONT, Thierry DUCHAMP, Eliane CHAPON, Marjorie MERCIER, Yann-Yves DU REPAIRE, Marion LECLERE, Bernard JAVAZZO, Claude MOUCHIKHINE, Pierre-Marie MAUXION.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION :

Marlène BONTEMPS donne pouvoir à Ahlame TABBOUBI, Wilfrid COUPE donne pouvoir à Marysa DOMINGUEZ, Levana MBOUNI donne pouvoir à Marysa DOMINGUEZ, Sandrine COMTE donne pouvoir à Yann-Yves DU REPAIRE, Dominique LARGE donne pouvoir à Thierry DUCHAMP, Jean-Luc PAYS donne pouvoir à Marjorie MERCIER, Marine BOISSIER donne pouvoir à Ahlame TABBOUBI, Anne DEMOND donne pouvoir à Marion LECLERE, Max SEBASTIEN donne pouvoir à Eliane CHAPON, Lionel RUFIN donne pouvoir à Patrice LANGIN, Nora BELATTAR donne pouvoir à Yann-Yves DU REPAIRE, Jacques ROS donne pouvoir à Patrice LANGIN, Johnny CARNEVALI donne pouvoir à Marion LECLERE, Maryse MICHAUD donne pouvoir à Marcel GOLBERY, Alain DONJON donne pouvoir à Thierry DUCHAMP, Oihiba DRIDI donne pouvoir à Marjorie MERCIER, Maud MILLIER-DUMOULIN donne pouvoir à Claude MOUCHIKHINE.

ABSENTS :

Anissa HIDRI.

M. LE MAIRE.- Bonsoir à tous. Bienvenue pour ce nouveau conseil municipal dans un format un petit peu particulier. Nous avons souhaité, ce n'était pas une obligation mais plutôt une recommandation de la part des services de l'État, réduire la jauge des présences puisque de façon exceptionnelle il nous est permis de la diminuer. C'est ce que nous avons souhaité pour des raisons évidemment sanitaires étant entendu que la jauge a été réduite essentiellement pour le groupe majoritaire. Nous n'avons pas souhaité imposer de jauge pour les groupes d'opposition. Pour certains groupes cela ne se ressent pas forcément mais au moins pour l'un d'entre eux a il nous a semblé utile de ne pas restreindre la présence de nos élus et de nos collègues de l'opposition.

M. le Maire procède à l'appel.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. MAUXION est désigné secrétaire de séance.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2021

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des remarques ?

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je suis fort étonné qu'on passe à l'approbation du procès-verbal étant donné qu'il ne nous a pas été transmis. Dans ces conditions je vois mal comment nous pourrions le voter d'autant plus qu'étant secrétaire de séance la dernière fois personne ne m'a contacté pour faire la relecture.

M. LE MAIRE.- Cela m'étonne, Monsieur MOUCHIKHINE, ce n'est jamais arrivé.

Mme HAVET.- On vous a envoyé le PV pour relecture.

M. MOUCHIKHINE.- C'est que ma boîte aux lettres élimine ce qui vient de la mairie de Pierre-Bénite, alors !

M. LE MAIRE.- Plusieurs choses.

Premièrement, le procès-verbal. Vous n'avez pas reçu le procès-verbal ? Vous nous l'aviez dit ? C'est de notre faute, il n'y a aucun problème, on va vérifier ce qui a dysfonctionné. N'hésitez-pas quand dans l'envoi il manque un document. Un simple retour de mail, on ne le prend pas mal. Vous nous dites : *On n'a pas le procès-verbal, on va avoir du mal à avoir un avis dessus.* J'en suis vraiment navré. On va vérifier ce qu'il s'est passé, pourquoi vous ne l'avez pas reçu.

Quant au mail qui vous a été adressé, Monsieur MOUCHIKHINE, ce n'est pas la première fois. C'est pour cela que je suis un peu inquiet. Cela va bientôt faire 7-8 ans qu'on a le même mode de fonctionnement. Normalement cela fonctionne bien. Généralement avec vous, Monsieur MOUCHIKHINE, les mails n'arrivent pas.

M. MOUCHIKHINE.- Je serais le seul, Monsieur le Maire, je comprendrais mais Bernard JAVAZZO et Maud MILLIER n'ont pas reçu non plus le procès-verbal.

M. LE MAIRE.- Le procès-verbal, bien sûr, mais vous, en tant que secrétaire de séance, on vous a envoyé le document pour que vous le validiez ou non.

M. MOUCHIKHINE.- Je ne l'ai jamais vu passer. Je l'aurais vu, j'y aurais répondu, forcément.

M. LE MAIRE.- On va vérifier, retrouver le mail parce que ce n'est jamais arrivé qu'un secrétaire de séance ne reçoive pas le compte rendu de séance.

M. MAUXION.- Il n'est pas sur Idelibre J'ai demandé aux autres conseillers de vérifier. Est-ce qu'il est sur votre version ou pas ?

M. LE MAIRE.- De toute façon vous avez tous la même.

M. MAUXION.- C'est difficile de voter.

M. LE MAIRE.- À ce moment-là on reporte le vote au prochain conseil.

Mme HAVET.- Comme cela on vous le renvoie.

M. LE MAIRE.- Donc on votera deux procès-verbaux lors du prochain conseil municipal.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

M. LE MAIRE.- Nous sommes sur le premier conseil municipal en partie dématérialisé. Nous l'avions annoncé. C'est maintenant du concret, c'est-à-dire que face à une action importante de Levana et de nos services nous avons obtenu, puisque c'est une obligation quand on dématérialise un conseil municipal, une tablette par conseiller gratuitement. Donc nous vous les mettons à disposition pour pouvoir suivre ces débats de façon dématérialisée, ce qui implique aussi derrière qu'on n'ait plus les envois en préfecture et que tout cela ne se fasse que d'un clic.

Vous êtes un certain nombre à l'avoir récupérée. Certains n'ont pas encore trouvé le temps de le faire. On est évidemment à votre disposition. On a une toute petite formation mais tout cela est très simple. A priori, cela se passe bien pour nos collègues.

M. MOUCHIKHINE.- Simplement une question. Je suis conscient de ne pas avoir trouvé le temps de récupérer ma tablette parce qu'il y a une question qui m'a un peu bloqué qui est : est-ce que la formation a lieu en même temps qu'on récupère la tablette, auquel cas cela prend un certain temps et cela m'est très difficile de me libérer autant de temps ou est-ce qu'on récupère la tablette et que la formation peut avoir lieu à un autre moment ?

M. LE MAIRE.- C'est à part, c'est à la carte. Il y a un moment, si on n'y arrive plus, vous n'êtes que quelques-uns...

M. MOUCHIKHINE.- Notre groupe souhaiterait avoir une convocation de la mairie pour qu'on nous remette officiellement cette tablette avec la formation qui va avec.

M. LE MAIRE.- On va la refaire. Je crois quand même que vous avez tous reçu une convocation avec des horaires.

M. MOUCHIKHINE.- Oui en journée. Mais, je suis désolé...

M. LE MAIRE.- Non, j'ai participé, il était 18 heures.

M. MOUCHIKHINE.- Je finis à 18 heures à 30 km d'ici. Cela m'est difficile d'être ici à 18 heures.

M. LE MAIRE.- On a un certain nombre de personnes qui travaillent autour de cette table. Il faut parfois pouvoir trouver le temps et le moment.

On va essayer de faire en sorte que cela se cale avec vos horaires.

M. MOUCHIKHINE.- Un rendez-vous en soirée à partir de 19 heures serait bien.

M. LE MAIRE.- Mais vous avez affaire aussi à des gens qui travaillent, Monsieur MOUCHIKHINE.

M. MOUCHIKHINE.- C'est la mairie qui lance cette action.

M. LE MAIRE.- Vous avez bien réussi à être là avant 18 heures 30 aujourd'hui.

M. MOUCHIKHINE.- Parce que j'ai demandé une demi-journée de congé pour être là. Je ne peux pas en permanence demander des demi-journées de congé.

M. LE MAIRE.- On va essayer de vous trouver un horaire qui vous convienne.

M. MOUCHIKHINE.- Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- C'est dommage, si on avait su que vous aviez un après-midi de libre on l'aurait mise cet après-midi. N'hésitez-pas à être également force de proposition si vous avez comme cet après-midi une demi-journée de congé, proposez-nous et on arriverait sans doute à trouver le temps. N'hésitez-pas. L'interaction est toujours bonne. Cela ne peut pas venir seulement d'un sens et puis on se retrouve le soir du conseil en disant que telle ou telle chose ne va pas. On peut dialoguer. On est là pour cela.

M. MOUCHIKHINE.- Je vous entends, Monsieur le Maire. Je vais vous poser une question annexe qui n'a rien à voir avec ce conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Cela tombe un peu mal mais allez-y.

M. MOUCHIKHINE.- Vous avez envoyé un certain nombre de courriers à des jeunes pour les avertir que n'étant pas connus sur Pierre-Bénite ils allaient être désinscrits des listes électorales. Mes deux enfants en font partie. Vos services, malgré plusieurs présentations de mes enfants des pièces reconnues légales dans toutes les jurisprudences, se sont vus plusieurs fois refuser ces pièces. La dernière fois, vu la quantité des pièces et vu leur insistance, ces pièces ont été prises en compte. On suppose puisque la décision du Maire intervient le 21 mars et les intéressés n'ont que deux jours pour répondre.

Cela veut dire qu'un certain nombre de jeunes qui ont été avertis des questionnements de la mairie sur leur présence sur les listes électorales risquent de se voir notifier le 21 mars, avec devoir de répondre avant le 23, qu'ils ne sont plus sur les listes électorales. Pour moi cela ressemble fort à une manœuvre électoraliste, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Il y a encore quelques lois, quelques règles qui régissent notre pays et notre chère démocratie et, effectivement, une fois par an à peu près, parfois tous les deux ans et là cela a été le cas en septembre, octobre, nos services se voient contraints d'écrire à un certain nombre d'administrés mais pas forcément jeunes, pour lesquels ils ont des interrogations quant à la domiciliation sur notre commune puisque pour pouvoir voter il faut être inscrit sur les listes électorales et pour être inscrit sur les listes il faut être domicilié sur la commune.

Il n'y a aucune difficulté par rapport à cela. C'est un courrier qui est adressé en septembre, octobre. Il suffit d'y répondre. Ce n'est pas plus bête que cela.

Je ferai le point sur les derniers courriers envoyés et les dernières réponses. Généralement on a 90 à 95 % de gens qui ne répondent pas parce qu'ils n'habitent plus ici.

M. MOUCHIKHINE.- À quel moment mes enfants auront-ils la certitude d'être réellement inscrits sur les listes électorales ?

M. LE MAIRE.- Dès qu'ils auront répondu.

M. MOUCHIKHINE.- Ils ont fourni les pièces, ils sont venus à plusieurs reprises à la mairie et ils n'ont reçu pour le moment aucune réponse.

M. LE MAIRE.- Vous vous doutez bien qu'on ne va pas leur répondre la veille de la fin des inscriptions fin mars. Tout l'intérêt, au contraire, qui est le nôtre est qu'il y ait un maximum de gens qui puissent voter. On n'a aucun intérêt à garder des gens sur nos listes qui n'habitent plus ici, qui se moquent de faire leur changement et je ne parle surtout pas du cas présent, j'ai toujours du mal à prendre ici des cas particuliers en exemple. Garder ces gens sur les listes nous fait un taux de participation un peu erroné puisqu'on a un taux de participation plus faible qu'il ne devrait être quand on a un certain nombre de personnes qui n'habitent plus là et qui ne votent plus ici.

Ce travail est indispensable et ce dans chaque commune. Il se trouve sans doute que cela a peut-être touché deux personnes qui vous sont très proches mais à cela il n'y a aucune difficulté, Monsieur MOUCHIKHINE, il suffit de répondre et suite au retour que nous pouvons recevoir nous indiquons dans les délais les plus brefs possible si ces documents nous suffisent.

M. MOUCHIKHINE.- J'ai bien compris, Monsieur le Maire, que de votre part ce courrier est un courrier tout à fait anodin. Ce qui me gêne ce n'est pas ce courrier, c'est que les pièces légales qui sont reconnues par la préfecture leur auraient été refusées deux fois de suite et que maintenant ils n'ont aucune certitude d'être réellement présents à l'échéance des prochaines élections sur les listes électorales.

M. LE MAIRE.- Très bien. On ne va pas passer la soirée sur le cas de vos deux enfants. Évidemment, je vais regarder de près cela...

M. MOUCHIKHINE.- C'est le cas de mes deux enfants, j'ignore s'il n'y en a pas d'autres.

M. LE MAIRE.- On va essayer chacun de s'écouter et de ne pas se couper la parole mutuellement. Évidemment que sur le cas de vos enfants je vais regarder de façon attentive, je vous ferai même peut-être un point si vous le souhaitez sur le nombre de retours que nous avons eus pour vous dire à peu près quand on écrit à ces personnes-là que finalement dans une très grande majorité on a eu raison de le faire.

Sur le cas particulier qui est le vôtre je vous répondrai de façon précise. S'il y a des pièces qui sont données à la mairie de Pierre-Bénite, qui correspondent aux pièces requises et que nous refuserions ici c'est quelque chose de relativement grave, il ne faut pas hésiter à en faire par notamment au préfet, voire attaquer ce refus devant la justice administrative. Je serais vraiment navré

qu'on en arrive là mais ces faits me paraissent très graves. Je vais vérifier cela de façon extrêmement attentive.

M. MOUCHIKHINE.- Sachez, Monsieur le Maire, que je ne suis pas procédurier et que je suis persuadé que ce sont vos services qui vous ont mal compris.

M. LE MAIRE.- Ce n'est peut-être pas tout à fait la tonalité du début de votre intervention qui me semblait être de nous dire qu'il y avait là une opération électoraliste. Il faudra que vous m'expliquiez.

M. MOUCHIKHINE.- J'ai dit que j'étais en droit d'en émettre l'hypothèse, je n'ai pas dit qu'il y avait. Soyons précis, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- C'est comme ces articles de presse où on met un point d'interrogation au titre à la fin histoire de dire : *Non, je ne l'ai pas dit*. On peut imaginer mais ce sont les journalistes qui connaissent cela mieux que moi.

Je vous ferai un retour dès demain, je l'espère, par rapport au cas personnel de vos deux enfants, Monsieur MOUCHIKHINE, qui vivent donc toujours à Pierre-Bénite.

1 - Compte rendu au Conseil Municipal des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 9 juin 2020.

Présentation des actes de gestion par M. le Maire.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, on aurait aimé avoir des précisions sur la convention de prêt de véhicule à deux associations sportives. On a bien remarqué qu'en contrepartie leur dotation en subvention était plus faible mais on aurait quand même aimé savoir dans quelles conditions ce prêt a lieu exactement.

M. LE MAIRE.- À quel moment avez-vous vu qu'on faisait dépendre le prêt de véhicule de la baisse de subvention à un club ?

M. MOUCHIKHINE.- C'est une hypothèse que j'ai émise.

M. LE MAIRE.- Décidément, c'est parti pour les hypothèses ce soir.

On prête des minibus à toutes les associations de Pierre-Bénite. Pour certaines les conventions n'étaient pas encore signées. C'est simplement cela, rien de plus.

On a décidé il y a maintenant sept ans et demi le prêt gratuit de véhicules pour toutes nos associations et sans autre condition si ce n'est une bonne utilisation de ces véhicules. Cela n'a évidemment aucun impact sur la subvention municipale en direction de ces associations et clubs.

Ensuite, on a quelques petits changements mis sur table, vous l'avez vu, avec une délibération qui est celle de la signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec le Service mutualisé d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols localisé à Saint Cyr au Mont d'Or. C'est une délibération qui est tombée en urgence. Évidemment, on s'excuse de ne pas

avoir pu vous la transmettre plus tôt mais c'est évidemment le principe même de ces délibérations remises sur table, c'est que le sujet arrive de façon trop tardive et nécessite une réponse urgente.

Et, de la même façon, on a retiré la délibération concernant la subvention exceptionnelle au CASC puisque la soirée qui nécessitait une subvention exceptionnelle a été annulée du fait des conditions sanitaires.

2 - Vœu relatif à la révision de la gouvernance métropolitaine "Pour une Métropole des communes et des citoyens".

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du vœu par M. MOROGE.

M. LE MAIRE.- C'est donc le vœu qui est présenté dans 48 conseils municipaux de la Métropole, vous l'aurez compris dans une démarche largement majoritaire puisque plus des trois quarts des communes de la Métropole proposent ce vœu et c'est, évidemment, une démarche transpartisane.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur le vote de ce vœu ?

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, vous vous plaigniez lors du dernier conseil municipal que votre opposition était peu présente. J'ai sous les yeux la preuve du contraire. Mme Maud MILLIER qui ne pouvait pas être là ce soir m'a fait un petit papier concernant ce vœu dont je vais vous donner lecture.

Monsieur le Maire, nous connaissons votre engagement avec les 43 maires de droite de la Métropole qui ont publié la tribune "*Métropole de Lyon : et si on arrêtait tout ?*", un texte au vitriol qui dénonce l'actuelle majorité l'accusant d'être une entité désincarnée sans lien avec les territoires. Ils ont quand même été élus, mais bon...

Il s'agit d'une minable opération politicienne masquant l'accord de fond de la droite avec la création de métropoles engagée dès 2010 sous M. SARKOZY. La vérité est que ceux qui demandent aujourd'hui une métropole des communes sont les mêmes qui ont contribué à la transformation métropolitaine qui mettait en cause les communes.

Oui, il faut dire la vérité. Vous savez très bien à l'époque, Monsieur le Maire, que la Métropole mettait en cause les communes et vous avez accompagné le coup de force de MM. COLLOMB et MERCIER alors même que le centre et la droite étaient une majorité au conseil de communauté urbaine.

Nous ne voulons pas revenir à la métropole de M. COLLOMB dont les signataires de votre tribune ont été des alliés et des bénéficiaires. Les maires de l'Ouest étaient les alliés de Gérard COLLOMB, ils nous ont fabriqué une métropole des inégalités, des injustices et du clientélisme comme l'ont montré les réactions et la mise en place par l'exécutif actuel de règles équitables et transparentes de répartition des financements de proximité.

Nous, nous agissons pour une métropole des communes et des citoyens. Nous ne laisserons pas galvauder cette expression claire dans des démarches politiques de ceux qui portent une métropole des actionnaires, des élites et des notables, comme vous-même.

Je ne voterai pas votre vœu.

Les investissements métropolitains faisant l'objet de négociations bien que transparentes sous le mandat de M. COLLOMB, avec le budget 2021 ont été mises en place des règles transparentes pour les dépenses de proximité et nous sommes favorables à une dotation de solidarité communautaire pour retrouver une équité entre communes.

Lors des élections métropolitaines vos partis et leurs listes ont perdu ces élections et, de fait, le pouvoir. Il faut apprendre à vivre avec. Et plutôt que d'être dans un contre parfois stupide et inaudible, l'opposition métropolitaine devrait mobiliser son énergie à s'inscrire dans le débat démocratique avec des propositions qui répondent aux besoins des citoyens, des propositions qui ne soient pas que de l'esbroufe ou de l'arnaque comme vous vous préparez à le faire avec votre groupement d'achat qui n'a qu'une seule cible : sortir les citoyens des tarifs réglementés, pousser à une déréglementation d'EDF, favoriser les fournisseurs alternatifs privés en pleine débandade à l'heure actuelle. Je ne crois pas qu'il soit raisonnable de s'inscrire dans cette démarche. C'est pourquoi nous appelons les citoyens de notre ville à la rejeter.

Une fois de plus, Monsieur le Maire, nous ne voterons pas votre vœu.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Non.*)

Parfois j'ai l'impression qu'on s'éloigne un peu du sujet. Je trouve l'intervention un peu dure, Monsieur MOUCHIKHINE. Je n'ai pas encore bien compris en quoi j'étais le représentant de la métropole des actionnaires. Il va falloir quand même nous l'expliquer parce qu'on ne peut pas non plus constamment balancer des anathèmes à la figure des gens sans les expliquer. Je veux bien qu'ici autour de cette table on soit des élus représentant des actionnaires mais il faudra vraiment nous dire en quoi et comment, quelles ont été ces fameuses positions qui sont les nôtres.

J'ai bien compris qu'on faisait de l'esbroufe d'après vos propres termes mais je ne me retrouve absolument pas dans vos propos.

Du départ tout est biaisé puisque vous commencez à vous positionner sur un clivage gauche/droite. Si nous sommes aujourd'hui non pas 43 mais 48 maires, 48 conseils municipaux, ce ne sont pas 48 conseils municipaux avec une étiquette politique. Il y a des gens qui étaient sur la liste métropolitaine de Gérard COLLOMB, il y a des gens qui étaient sur la liste de David KIMELFELD, il y a des gens qui étaient sur la liste sans étiquette Synergies, il y a des gens qui étaient sur la liste, et j'en faisais partie, de François-Noël BUFFET. En réalité, il y a toute l'opposition sans exception. On est vraiment sur un combat totalement transpartisan et dans ceux qui sont à la pointe de ce combat il y a effectivement le maire de Caluire, Philippe COCHET mais il y a aussi Marc GRIVEL qui n'est pas connu pour des positions partisans, bien au contraire. Il a longtemps été président du groupe Synergies à la Métropole, il était le bras droit de David KIMELFELD qui n'est pas vraiment reconnu pour être un personnage de droite.

Là, je trouve que déjà commencer comme cela on sent qu'on va aller dans la difficulté dans l'argumentaire, Monsieur MOUCHIKHINE.

Et quand vous continuez en disant que vous vous réjouissez de la transparence désormais des budgets alloués aux travaux de voirie, très bien, cette transparence nous va bien mais vous savez ce que représente votre transparence sur les travaux de voiries pour Pierre-Bénite ? Je vais vous le dire, la transparence c'est moins 30 %. C'est-à-dire que les travaux de voirie c'est refaire votre trottoir, votre rond-point, refaire les aménagements paysagers et pour une commune comme Pierre-Bénite depuis la nouvelle gouvernance c'est moins 30 % de crédits alloués. C'est énorme pour nous. C'est considérable. Si c'est cela dont vous vous félicitez, pourquoi pas.

De la même façon vous nous annoncez qu'il va y avoir la création d'une dotation de solidarité communautaire(DSC). Il faut quand même vous mettre à jour, cela fait des années qu'existe cette fameuse DSC, ce n'est pas nouveau.

C'est vrai, vous avez raison, elle va être modifiée. Il y a une belle proposition sur la table. J'étais encore en réunion la semaine dernière à la Métropole. Vous savez pour une ville comme Pierre-Bénite ce que représente votre nouvelle DSC ? Une diminution de près de 20 %. Mais ne vous en faites pas, pour la Ville de Lyon on augmente, pour la Ville de Villeurbanne on augmente, pour la Ville de Vénissieux on augmente, pour la Ville de Vaulx-en-Velin on augmente. Là, il n'y a pas de problème. En revanche, pour notre Ville de Pierre-Bénite voilà ce que cela représente.

Je veux bien que vous vous en félicitiez, je veux bien que vous applaudissiez des deux mains, mais à ce moment-là il faut bien dire les choses : vous applaudissez le fait qu'on perde énormément de crédits métropolitains sur la commune de Pierre-Bénite.

Ensuite, très concrètement, ce vœu n'est absolument pas partisan, vous l'avez compris. Il est parti de ce constat qui date du mois de janvier 2021, qui a été une espèce de courrier qu'on a reçu du Président de la Métropole dans lequel en début de mandat on vous dit les grands investissements qui auront lieu sur votre commune. Et il a écrit à tous les maires de la Métropole. Typiquement, pour une commune comme Pierre-Bénite ce sera zéro. Ce n'est pas 1 M, 2 M, 10 M comme on a pu le voir sur certains mandats, ce sera zéro. Enfin, non, pas zéro, j'exagère parce qu'il y aura des travaux importants réalisés sur la station d'épuration mais on n'a jamais demandé cela. Et puis il y aura des travaux sur M6/M7. Cela nous fait une belle jambe, ce ne sont pas des investissements.

Vous savez ce qu'on avait proposé comme premier investissement de la PPI ? C'était la requalification de toute la rue Aragon. Je pense que vous situez bien la rue Aragon, vous voyez l'état des trottoirs, de la rue, de l'éclairage. Cela nous semble indispensable. Évidemment, une commune seule ne peut pas mener des travaux pareils. De toute façon ce n'est plus de sa compétence puisque c'est de la compétence de la Métropole. Voilà ce que sont de gros investissements sur un mandat. C'était notre première proposition. Et il y en avait d'autres, on a travaillé avec les services, on a passé des mois dessus mais c'est vrai dans les autres communes aussi.

Résultat, une seule réponse de la Métropole : *On ne fera rien de ce que vous voulez, sans même une explication. En revanche, si, on mettra un peu sur la station d'épuration ou sur M6/M7.* J'ai même pris cela pour une provocation et je ne suis pas le seul. Cela a été le point de départ de la rencontre de tous ces maires d'opposition qui ne se parlent pas toujours, il faut le reconnaître, qui n'ont pas les mêmes idées, c'est vrai aussi. On s'est tous mis ensemble. On s'est dit qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas. On ne pourra pas continuer longtemps comme cela.

Effectivement, vous l'avez dit, ce problème vient de la création même de la métropole. Je n'ai pas bien compris votre histoire. Décidément ce pauvre M. SARKOZY, dans 30 ans on en parlera encore, tout est de sa faute. Je vous rappelle quand même que la loi qui crée la métropole est votée en 2012. Si vous faites un peu le calcul c'est plutôt fin 2012. Au final elle commence à être discutée fin 2012 et elle sera votée en 2014. Je crois que Nicolas SARKOZY n'a plus rien à voir là-dedans. Donc cette fameuse loi de droite comme vous le dites si bien est votée par une majorité de gauche sous le Président HOLLANDE et la majorité aussi bien à l'assemblée nationale qu'au sénat est une majorité de gauche (socialistes, communistes, écologistes). Ne nous trompons pas, on ne peut pas toujours réécrire l'histoire.

De toute façon, et je l'ai toujours dit, les élus qui étaient là sous le mandat précédent sont témoins, il n'y avait pas encore cette nouvelle majorité à la Métropole, j'y ai toujours été opposé à titre personnel mais je ne suis pas parlementaire, je n'ai pas pu voter cette loi ni pour ni contre mais j'ai toujours été opposé à la création de cette métropole. J'ai toujours dit ici comme ailleurs que cela allait encore éloigner les décisionnaires du terrain. On a confiance encore un tout petit peu dans nos élus municipaux, en tout cas plus que sur les échelons un peu plus nationaux et là on retire encore des compétences, on retire de la légitimité, on retire du pouvoir à ces élus locaux qui sont là au quotidien pour aller habiller une espèce de méga métropole qui aurait absorbé le département situé en plein cœur de Lyon. À la base, j'ai toujours été opposé à cela.

Cela pouvait encore fonctionner à peu près, ce n'était pas l'idéal sur le dernier mandat, on l'a suffisamment dit ici à plusieurs reprises, mais on avait quand même à la tête des élus qui savaient ce qu'étaient des élus locaux, qui savaient discuter et puis surtout on n'avait pas encore mis en œuvre le dernier volet de cette fameuse réforme qui était l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct.

Cela, c'est vraiment le dernier échelon qui rend cette métropole quasiment mort-née, je suis désolé de le dire. Vous avez un conflit de légitimité terrible, c'est-à-dire que sur un territoire vous avez des gens élus par le peuple, qui sont les conseillers municipaux, mais également des gens élus sur le même territoire qui sont des conseillers métropolitains. On a un conflit de légitimité. Il y en a qui sont élus sur un programme, d'autres sur un autre programme et qui applique son programme ? Il y a un moment où on ne s'entend plus. Mais cela, c'était écrit depuis le départ, il n'y a aucune difficulté.

Je vous rejoins là-dessus. Bien sûr que cette création de métropole était une erreur. D'ailleurs et c'est très bien dit dans le vœu, comment se fait-il que personne n'ait suivi ce fameux modèle, absolument personne en France ? Ce modèle existe à un seul endroit, c'est ici à Lyon et dans la banlieue lyonnaise. Évidemment que tout le monde se gardera bien, on l'avait prédit depuis le début sauf ceux qui ont écrit la loi, de suivre ce modèle.

Aujourd'hui je dirais que les choses empirent parce qu'on a ce conflit de légitimité qui n'existait pas sous le mandat précédent et aussi par la méthode de gouvernance de M. BERNARD et de son exécutif.

Concrètement, M. BERNARD met en musique la partition mortifère écrite par Gérard COLLOMB. C'est très clair.

Je ne pensais jamais le dire mais au moins on pouvait discuter un peu avec Gérard COLLOMB et ses équipes. Aujourd'hui on a moins de discussions avec l'exécutif en place que du temps de M. COLLOMB et de M. KIMELFELD. La difficulté est là. Bien sûr, il y a un problème à l'origine mais en plus on a là une équipe qui méprise totalement tout ce qui pourrait venir des élus locaux.

Regardez quand on a été huit maires du secteur à écrire pour dire qu'il fallait absolument prolonger le métro B. Si on ne réfléchit pas à cette prolongation évidemment qu'on va avoir un vrai sujet quand tous les véhicules vont arriver par dizaines de milliers chaque jour dans la cuvette du vallon des hôpitaux. Je sais que vous m'avez dit qu'on ne va pas faire arriver un métro dans un champ de maïs, je n'ai pas encore bien situé le champ de maïs, pourtant je passe là-bas maïs, voilà, on n'a pas de réponse. On a une concertation sur le métro on ne prend même pas la peine d'inscrire ce que huit maires, donc huit conseillers municipaux qui ont leur légitimité, ont proposé. On ne l'inscrit même pas à la concertation.

Quand on regarde à côté c'est pareil. Voyez à Sainte Foy, ils arrivent, ils ont leur idée, on a dit qu'on mettrait des télécabines on met des télécabines.

Je pourrais parler du cimetière de Charly. On en a déjà parlé ici. Parce qu'il y a une vraie mobilisation de la population on sent que les choses commencent à bouger.

Voilà, on a ce problème nouveau qui est celui de gouvernance avec une nouvelle posture maintenant. Je ne vais pas revenir sur le Conseil Métropolitain du jour, vous avez l'ensemble de l'opposition qui a quitté la salle, je ne sais pas si vous êtes au courant, donc c'est bien que les choses s'améliorent ! C'est la première fois aussi.

Vous allez me dire que c'est encore un truc de droite mais vous avez droite, gauche, vous avez même Mme PERRIN-GILBERT qui a pris la parole pour dire que ce qu'il s'était passé était scandaleux. Les représentants de la Métropole au SYTRAL sont à 100 % des élus de la majorité. Cela ne s'est jamais fait, évidemment.

Quand vous avez un représentant, deux représentants, d'accord, quand vous en nommez une vingtaine il faut trouver de la place pour tous vos représentants et les représentants de l'opposition.

Tout cela pour dire que, dernière nouvelle en date, on commence à nous dire : *On vous a entendus, on va essayer de vous aider sur les investissements parce que c'est vrai qu'aujourd'hui si vous faites une crèche, une école, un stade de foot on met zéro. Peut-être qu'on va pouvoir vous aider mais à une condition, que vous fassiez beaucoup de logements sociaux sinon vous aurez zéro.* J'appelle cela du chantage. Qu'est-ce que c'est que ces méthodes ? On est là pour travailler, avancer ensemble. Cela veut dire quoi ? Que nous qui avons déjà notre quota de logements sociaux nous serons quand même obligés d'en faire davantage si nous voulons une petite aide sur notre crèche ou notre école alors que la commune à côté qui n'en a pas beaucoup va en faire aussi mais, en fait, c'est une l'obligation légale pour elle et, elle, elle sera aidée ? Mais qu'est-ce que c'est que ces méthodes ? Ce n'est pas comme cela qu'on arrivera à avancer ensemble et ce n'est pas comme cela qu'on fera la métropole de demain.

Vous pouvez effectivement penser que tout cela est une démarche partisane. Sur ce genre de sujet jamais vous ne me trouverez sur une démarche et sur une optique partisane, bien au contraire. On ne l'a jamais fait ici sur ce type de sujet, je ne vous dis pas que par ailleurs et sur d'autres problématiques on ne pourrait pas l'être davantage mais là absolument pas et on ne se serait pas lancé sur ce vœu s'il n'avait pas été coécrit par la très grande majorité des conseillers municipaux et des maires de la Métropole.

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, j'ai remarqué que vous remettiez en cause le scrutin universel, c'est intéressant, puisque vous préférez une méthode par désignation, par cooptation qu'une méthode par scrutin universel. Cela m'intéresse.

Dans ce que vous avez dit il y a des choses qui sont parfois un peu rapides quand vous vous flattez de vouloir être précis, mais quand on connaît un peu vous savez très bien que le métro aux hôpitaux, par exemple, était dans l'esprit de tous ces promoteurs nécessaire dans le cas où le TOP arrive à cet endroit-là. N'ayant plus le TOP un métro aux hôpitaux se légitime beaucoup moins.

C'est un exemple parmi tant d'autres et dans vos dires il y a plusieurs autres exemples comme cela. On ne va pas passer non plus tout le conseil municipal à parler de cela mais cela mériterait un véritable débat.

Dire des semi-vérités, Monsieur le Maire, cela marche pour des gens qui ne sont pas au courant comme beaucoup de journalistes qui disent des semi-vérités qui ne sont pas fausses, effectivement, mais qui ne sont que des semi-vérités.

M. LE MAIRE.- Effectivement, on ne va peut-être pas passer la soirée et on pourrait le faire là-dessus avec grand plaisir. Vous l'aurez bien compris, je n'ai pas remis en cause le suffrage universel, bien au contraire. Je dis juste que quand il y en a deux sur le même territoire il y a un conflit de légitimité évident et c'est inscrit dans la loi.

Je n'ai pas bien compris votre remise en cause du métro, on en parlera un jour. En tout cas, il arrive maintenant, on ne peut pas revenir dessus.

D'ailleurs, j'en profite, je crois que le Président de la Métropole était là la semaine dernière pour poser les premiers rails. Pierre-Bénite est de l'autre côté

de la rue. On pourrait être convié, peut-être tout le moins informé. Cela montrerait qu'on est un peu dans une espèce de même barque et qu'on essaie d'aller dans le même sens. Cela se fait ailleurs, là toujours pas.

Je mets aux voix le vœu.

Le vœu est adopté à la majorité des membres présents, vote contre des élus du groupe Gauche Écologie Rassemblées, 1 abstention de M. MAUXION.

3 - Signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec le Service mutualisé d'Instruction des Autorisations du Droit des Sols localisé à Saint Cyr Au Mont d'Or.

Rapporteur : Mme DOMINGUEZ.

Présentation du rapport par Mme DOMINGUEZ.

M. LE MAIRE.- Merci Marysa. Y a-t-il des questions ?

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, outre le fait qu'effectivement c'était un problème urgentissime qui ne méritait pas réflexion de l'opposition puisque cela ne nous a pas été transmis, je suis très dubitatif sur ce genre de chose. J'y vois principalement un moyen de réduire le personnel municipal hors police, bien évidemment, et un moyen de faire des économies mais avec un tout petit "e".

En plus, le personnel qui va être amené à instruire les autorisations de la commune connaîtra forcément moins bien la commune que des personnels qui seraient directement rattachés à la commune.

Et dire en ce moment qu'on a du mal à trouver du personnel, franchement, je ne comprends pas comment. Il y a tellement de gens qui demandent du travail, comment se fait-il qu'on n'arrive pas à trouver du personnel ?

M. LE MAIRE.- Avant de répondre sur le fond du dossier, est-ce que vous étiez en voyage ces derniers mois ou dernières années, Monsieur MOUCHIKHINE ? On a un vrai sujet sur le recrutement. C'est vrai dans le secteur privé mais même dans le secteur public. Je crois que sur Auvergne-Rhône-Alpes c'est près de 200 000 offres d'emploi qui ne trouvent pas preneur. Vous n'êtes pas très loin du secteur transport, non ? Allez voir dans une entreprise de transport s'ils arrivent à trouver des chauffeurs. Faites le tour des entreprises, la première des difficultés aujourd'hui et, effectivement, cela interroge étant donné qu'on a encore un certain nombre de millions de Français au chômage, c'est la difficulté de recruter.

C'est peut-être aussi que les conditions ne sont pas toujours les bonnes, la rémunération n'est peut-être pas celle qu'on devrait proposer à chaque fois mais aujourd'hui on a de grandes difficultés pour recruter. Et c'est vrai aussi dans le secteur public et dans nos mairies. Je peux vous dire que dans le domaine de l'animation, dans le domaine de la petite enfance on s'en voit terriblement pour trouver des candidats. Je vous assure, Monsieur MOUCHIKHINE.

M. MOUCHIKHINE.- Je suis bien d'accord avec vous, Monsieur le Maire, mais si on prend le domaine de la petite enfance, par exemple, quels sont les types de contrat qui sont proposés aux animateurs ? Ce sont des contrats où les

animateurs sont des contractuels à temps partiel et où ils ont un revenu mensuel de moins de 1 000 €. Effectivement, un jeune préférera essayer d'aller chercher ailleurs où il aura une chance de gagner le SMIC.

M. LE MAIRE.- Je vous arrête tout de suite. Vous avez parlé de la petite enfance. Je peux vous dire qu'on n'a pas réussi à trouver et on a fini par avoir des candidatures aux forceps. C'était pour des postes de CDI, de titulaires, ce n'était pas pour des contrats de deux heures par-ci, par-là.

Et sur l'animation nous avons aussi du mal à trouver des temps pleins d'animateurs, pas du remplacement ou je ne sais quoi. Je vous assure, aujourd'hui c'est très compliqué.

Pourquoi est-ce qu'on a recours de façon temporaire et exceptionnelle, ne voyez pas malice derrière tout cela, pourquoi est-ce qu'on passe cela en urgence ? Parce qu'on a fini par trouver quelqu'un au Service Urbanisme qui venait du privé, qui s'est dit : *Je vais repartir du jour au lendemain* et on se retrouve du jour au lendemain en très grande difficulté au Service Urbanisme et que malgré tout on a des dossiers qui ne peuvent pas attendre. Comment fait-on dans ces cas-là ? On essaie de trouver des solutions.

Le service métropolitain mutualisé n'accepte plus de nouvelles communes, plus personne parce qu'ils sont complètement submergés.

On a cette chance-là. C'est vrai que ce n'est pas quelque chose de parfait, j'en suis certain, je peux vous dire que je ne suis pas sûr qu'au final on fasse des économies, ce n'est vraiment pas une volonté de notre part que de laisser filer l'instruction à un service mutualisé mais aujourd'hui, et j'espère le moins longtemps possible, on n'a plus le choix.

Donc on propose ce service de mutualisation qui est un service évidemment public, je le rappelle. On a un certain nombre de communes qui y ont recours et en attendant des jours meilleurs, on l'espère en janvier, février, mars, en tout cas sur le premier trimestre de l'année 2022 puisqu'on a quelqu'un qui normalement devrait arriver en tout début d'année, on pourra retrouver un rythme et une organisation d'un fonctionnement normal.

M. MOUCHIKHINE.- Je vous entends, Monsieur le Maire. Dans vos propos oraux il apparaît que c'est une situation provisoire. Dans la délibération que vous nous proposez il n'apparaît nulle part que c'est une situation transitoire.

M. LE MAIRE.- Peut-être dans la convention.

M. MOUCHIKHINE.- Comme on a découvert le texte deux minutes avant la séance vous comprendrez bien qu'on n'a pas eu le temps de lire la convention.

M. LE MAIRE.- D'accord. Effectivement, ce n'est peut-être pas inscrit de façon suffisamment claire puisque forcément quand on signe une convention elle est pour un an mais elle est résiliable à tout moment et on espère sur le premier trimestre.

Je vous le dis et redis, ce n'est surtout pas une situation pérenne, pas du tout. Là, on pare au plus pressé, d'où la délibération sur table.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée **à la majorité** des membres présents, vote contre des élus du groupe Gauche Écologie Rassemblées.

Il faudra me donner vos solutions. Quand il n'y a plus personne au Service Urbanisme que fait-on ? On peut être pour, on peut être contre, évidemment, mais c'est bien aussi d'avoir une solution.

M. MOUCHIKHINE.- Vous savez bien, Monsieur le Maire, que dans ce scrutin de toute façon la délibération vous est acquise. On peut très bien exprimer notre mécontentement du manque de clarté de la délibération qui nous est proposée et le fait que pour une délibération aussi importante on ait été mis au pied du mur deux minutes avant la séance.

M. LE MAIRE.- Malheureusement, cela date de ce matin.

4 - Ouverture des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022 - Budget principal et budget annexe.

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

La délibération est adoptée **à la majorité** des membres présents, vote contre des élus du groupe Gauche Écologie Rassemblées.

5 - Versement d'acomptes de subventions - exercice 2022.

Rapporteur : M. DUCHAMP.

Présentation du rapport par M. DUCHAMP.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

M. MAUXION.- Juste une petite question sur le montant de la subvention du centre social Graine de Vie. On est à 400 000 € de subvention annuelle pour l'association ?

M. LE MAIRE.- Un peu plus.

M. MAUXION.- Je n'étais pas au courant. Pour les demandes de subvention aux associations pour toutes les associations de la commune est-ce qu'il y a une communication de la part de la municipalité pour les associations qui n'auraient pas été au courant ?

M. DUCHAMP.- Oui, toutes les associations ont été contactées il y a déjà quelques mois en arrière et il y a très peu d'associations qui ont répondu et qui sont venues ici pour suivre la formation sur Toodego. En parallèle un tuto a été envoyé aux associations. Ce n'est pas trop compliqué. Pour la personne qui maîtrise l'informatique il n'y a pas de difficulté. C'est comme faire ses impôts. Et il y a eu très peu de retours.

M. MAUXION.- La question porte sur la difficulté pour les associations dans la période sanitaire.

M. DUCHAMP.- C'est pour toutes actions. Il y a très peu de retours. Pour l'OMS c'est pareil, il y a très peu de retours.

M. MAUXION.- On est dans une situation complexe. Les associations ont du mal à trouver des bénévoles et en plus si on leur fait un changement, quand on sait la moyenne d'âge de certains responsables associatifs, les mettre sur un modèle informatique n'est pas toujours simple. C'est une suggestion. S'il y a très peu de retours peut-être qu'il y a une raison.

M. LE MAIRE.- Pas d'inquiétude. Il y a des règles. Évidemment on ne va pas se retrouver avec la moitié des associations sur le carreau parce qu'elles n'auraient pas répondu dans les formes. Ne vous en faites pas.

Mais, effectivement, il faut qu'on soit un peu vigilant. C'est vrai que le travail des agents aussi est de relancer en permanence. J'entends les difficultés, on sait ce que c'est que d'être bénévole d'une association. On fait cela en plus et à côté. Il y a des tas de contraintes administratives. On a toujours été souple et conciliant. Cela nous a d'ailleurs parfois été reproché jusqu'à la Chambre Régionale des Comptes. Mais bien sûr qu'on sera extrêmement vigilant sur tout cela et on ne laissera personne normalement sur le bord de la route.

Je précise d'ailleurs que la subvention du centre social est évidemment entre 4 et 500 000 € mais cela c'est uniquement une partie de la subvention. En réalité, il y a aussi, par exemple, la mise à disposition de locaux. Là ce n'est pas exactement le cas mais il y a la prise en charge des fluides et autres.

Tout cela doit, et c'est important parce qu'on nous le demande notamment au niveau de la CAF, rentrer en considération. Il y a des tas d'associations pour lesquelles il y a une subvention donnée mais il y a aussi la mise à disposition gratuite et tout cela doit être aussi valorisé. C'est important de l'avoir en tête.

Cela ne veut pas dire que cela remet en cause quoi que ce soit, surtout pas, mais il faut bien voir la globalité des choses parce que parfois pour une association ce n'est pas tellement la subvention qu'on donne - je ne pense pas au centre social - qui est plus importante mais plutôt la mise à disposition.

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, je n'ai pas spécialement de question simplement un étonnement de constater les disparités des demandes de subvention des associations qui ne semblent pas refléter complètement leur nombre d'adhérents. Peut-être que vous savez pourquoi certaines associations demandent moins.

M. LE MAIRE.- Il y a des tas de critères pour une association. Il y a effectivement le nombre d'adhérents, vous avez raison, mais il y a aussi la proportion de jeunes, la proportion de Pierre-Bénitains, la différence de besoin tout simplement. Si on prend un sport individuel ce sera toujours beaucoup moins onéreux qu'un sport collectif pour un club. Typiquement, un club de foot ou de basket a des matches tous les week-ends dans toutes les catégories, pour lesquels il faut payer des arbitres, des temps de collation, la ligue, le district, les frais d'engagement. Il faut défrayer aussi souvent les bénévoles, les entraîneurs. Alors que sur un sport individuel, pas pour tous, vous avez beaucoup moins de compétitions dans l'année, en tout cas pas tous les week-ends et pour tout le monde.

Donc on a une multitude de critères. On pourrait aussi aller sur le niveau qui est pratiqué et l'implication dans la vie de la commune, dans l'animation qui est aussi extrêmement importante.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

6 - Autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Rapporteur : M. MAJDALANI.

Présentation du rapport par M. MAJDALANI.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

M. MAUXION.- J'étais absent, je suis désolé, les précédentes fois où on a parlé du projet d'école. J'avais une question. Cela va être en lieu et place de l'école Jean Lurçat. Que devient cette école ? Est-ce qu'on a un projet déjà ou pas ?

M. LE MAIRE.- Non. Aujourd'hui il n'y a pas de projet. On a encore quelques années devant nous. Mais l'école restera en tant que telle jusqu'à la veille de l'ouverture de la prochaine.

Bien sûr, il va falloir réfléchir en amont mais cela veut dire que s'il devait y avoir des travaux ou une nouvelle organisation cela ne pourrait commencer qu'en 2024-2025.

Il y a une vraie réflexion qu'on peut mener ensemble. On est évidemment à votre écoute. Mais aujourd'hui, non, il n'y a absolument aucun projet.

J'en profite pour vous dire que sur le début de l'année, on essaiera de faire coïncider les horaires pour tout le monde, je sais qu'on y arrivera difficilement, il faudra qu'on mette en place une commission générale au sujet uniquement du projet école pour que vous ayez absolument toutes les données, en tout cas aujourd'hui, aussi bien en termes d'investissement que de timing, de procédure.

Je rappelle le principe de la commission générale, tous les élus sont présents et uniquement les élus. C'est comme un conseil municipal sans public ni presse.

M. MAUXION.- Un certain nombre d'investissements ont été faits dans l'école ces dernières années à Lurçat dont le passage en quatrième catégorie quand il y a eu l'augmentation d'effectif avec des investissements importants. C'est dommage, ce sont des fonds perdus.

M. LE MAIRE.- On ne sait pas pour l'instant, on n'a pas avancé sur le moindre projet. C'est à prendre en compte, bien sûr. Je pense qu'on a un bâti qui est vieillissant mais qui est encore intéressant et exploitable.

M. MAUXION.- En parallèle sur les autres groupes scolaires il va y avoir certainement une diminution des effectifs, ce qui n'est pas négligeable et une refonte de la carte scolaire. Ce sera aussi à discuter dans la commission générale ?

M. LE MAIRE.- Sur la carte pas encore mais évidemment qu'on l'a en tête. La carte scolaire se discutera l'année avant l'ouverture.

Effectivement, vous n'étiez pas là mais on en a déjà parlé ici, un des intérêts est de désengorger un certain nombre d'écoles qui accueillent aujourd'hui énormément d'enfants par un jeu de vases communicants mais tout l'intérêt avec la réécriture de la carte scolaire et on y travaille notamment avec Roger MAJDALANI, avec Dominique LARGE et les services, bien entendu, est de garder cette diversité de provenance au niveau des quartiers. Il ne faudrait pas qu'on ait vraiment des écoles de quartier, on n'aurait pas grand-chose à gagner à tout cela. On pense notamment à cette belle mixité de l'école du centre qui existe, qui est à préserver. C'est vrai aussi qu'on a des familles nouvelles qui arrivent sur des opérations nouvelles notamment sur le boulevard de l'Europe et même un peu au-delà, donc ce sont aussi des zones à intégrer à cette carte scolaire. Mais il faudra être très vigilant en lien évidemment avec l'éducation nationale.

Après on n'en est pas encore à la réflexion de se dire, comme dans certaines communes, qu'on pourrait emmener les enfants d'une école vers une autre. Cela fonctionne mais vraiment quand il y a des communes importantes, qu'il y a une espèce de cloisonnement.

La discussion sera libre sur les années à venir et évidemment que le but final est avant tout de soulager déjà les écoles existantes.

Je mets aux voix l'APCP qu'on a déjà connue sur les autres grands projets ces dernières années. Cela nous permet d'avoir plus de souplesse et de faire un bilan chaque année pour voir où on en est.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, abstention des élus du groupe Gauche Écologie Rassemblées.

PÔLE DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT URBAIN

7 - Désaffectation et déclassement des locaux de l'ex-EAJE Les Tulipes, 15 rue Jean Bajard.

Rapporteur : Mme LECLERE.

Présentation du rapport par Mme LECLERE.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, je m'interroge quand une commune vend petit à petit et là ce n'est plus du petit à petit, c'est presque au pas de charge, l'ensemble de ses biens. Effectivement, c'est un moyen d'équilibrer un budget quand par ailleurs on fait des dépenses importantes qu'on maîtrise mal mais cela me gêne toujours d'autant que vous nous avez montré, Monsieur le Maire, que vous étiez capable de faire preuve d'imagination quand vous avez mis le local de la grande rue à disposition des gens qui en auraient besoin. Peut-être auriez-vous pu faire également preuve d'imagination pour ces locaux. Il y a de nombreuses personnes et associations qui ont besoin de locaux sur la commune.

M. LE MAIRE.- C'est vrai, cela a été un sujet sauf que là on est quand même sur des locaux qui peuvent se prêter à une activité de crèche. Cela reste un rez-de-chaussée d'immeuble. Selon le type d'association que vous mettez dans un

appartement en rez-de-chaussée d'un immeuble la cohabitation peut être compliquée.

Depuis le début on s'est dit que cela faisait partie de notre plan de financement, on l'a dit ici, de la crèche Pré en bulle parce que peut-être qu'on perd un appartement en rez-de-chaussée d'un immeuble qui a bientôt 40 ans mais en contrepartie on a gagné une crèche flambant neuve, qu'on a construite, de 30 berceaux. Il faut tout mettre dans la balance.

Et puis surtout, on en a parlé la dernière fois, cet appartement qui était une crèche va continuer à être une crèche. Effectivement, c'est une micro-crèche qui ne sera pas gérée en direct par la municipalité mais il n'empêche que ce sera une offre encore supplémentaire sur la commune pour la petite enfance. Cela me semble extrêmement intéressant.

Vous parlez peut-être de l'épicerie Sociale et solidaire sur la rue Salengro - la grande rue, vous pouvez continuer à l'appeler la grande rue. Cela ne nous appartient pas. Effectivement, on est allé voir le propriétaire, on est allé voir le porteur de projet, on a accompagné le porteur de projet, n'est-ce pas Ahlame TABBOUBI, on a financé la formation et autres, on peut faire des choses mais même dans le privé c'est possible. Il suffit d'avoir un peu de volonté, un peu d'idées, vous avez raison.

Ce local-là est destiné à une crèche et je pense que c'est plutôt une belle suite. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents, vote contre des élus du groupe Gauche Écologie Rassemblées.

8 - Vente ex-locaux EAJE Les Tulipes 15 rue Jean Bajard

Rapporteur : Mme LECLERE.

Présentation du rapport par Mme LECLERE.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, je dois être un peu faible d'esprit, il y a des choses que je ne m'explique pas. Comment une société privée peut-elle gérer une crèche mieux qu'une collectivité, par quel acte de magie puisqu'une collectivité n'a pas de bénéfice à tirer tandis qu'une entreprise privée a des bénéfices à tirer ?

M. LE MAIRE.- Monsieur MAUXION ?

M. MAUXION.- J'ai juste une seule question. Pourquoi avoir fait le choix de faire appel à l'agence immobilière ORPI ?

M. LE MAIRE.- C'est-à-dire que sur Pierre-Bénite maintenant on a une deuxième agence.

M. MAUXION.- Quel est le risque de conflit d'intérêts lié à l'agence immobilière ?

M. LE MAIRE.- À partir du moment où on a un ou une élu qui travaille dans cette agence et qui ne prend pas part au vote...

M. MAUXION.- On aurait pu faire un appel à concurrence entre plusieurs agences, cela aurait évité la question.

M. LE MAIRE.- À l'époque il n'y en avait qu'une sur Pierre Bénite.

M. MAUXION.- Je suis tatillon, je suis embêtant mais c'est pour éviter la question.

M. LE MAIRE.- On a toujours travaillé avec la seule agence immobilière de Pierre-Bénite. Depuis, ce n'était pas le cas à l'époque, une autre est venue et évidemment qu'on les mettra en concurrence mais on part toujours du principe qu'on préfère faire travailler les locaux, pas à n'importe quel prix, évidemment, mais là on est exactement sur les prix du marché.

M. MAUXION.- Je n'ai pas de reproche sur le prix, je ne connais pas le local, la valorisation du local.

M. LE MAIRE.- 290 000.

M. MAUXION.- C'est juste sur la question de la mise en concurrence possible pour éviter les reproches, qu'on puisse dire qu'il y a un conflit d'intérêts entre les personnes.

M. LE MAIRE.- Non.

Vous avez raison d'en parler parce que les conflits d'intérêts aujourd'hui cela devient tellement fou. Ici pas trop mais dans d'autres assemblées vous ne pouvez plus rien voter. Il faut voir, si vous allez un jour par curiosité au Conseil Régional vous avez certains élus qui sont obligés de ne pas prendre part au vote pour un tiers des rapports de commission permanente parce qu'un jour ils ont été au conseil d'administration de telle ou telle association qui va toucher 500 € de subvention. Cela devient fou quand même. Autant je suis entièrement d'accord avec vous qu'il faut être extrêmement rigoureux par rapport à tout cela, autant cela prend des proportions assez incroyables.

Dorénavant et quand il faudra faire appel à des agences immobilières je pense qu'on aura le choix entre deux, ce sera plus simple. Et pour ce qui est d'éventuels conflits d'intérêts quand une entreprise dont un élu est salarié, pas non plus à la tête de l'entreprise où là évidemment cela ne serait pas possible, il faut faire en sorte que la personne en question ne prenne pas part aux décisions en interne ni même au vote au niveau du conseil municipal.

On a d'autres cas de figure, typiquement si demain il faut refaire la peinture de la salle du conseil on ne pourrait pas demander à l'entreprise dirigée par Patrice LANGIN d'intervenir. Même s'il ne prenait pas part au vote cela ne pourrait pas passer. Ce sont des cas un peu différents puisque Patrice LANGIN est le chef d'entreprise de la société, ce qui n'est pas le cas de notre collègue.

Quant à M. MOUCHIKHINE c'est vrai que vous avez un vrai problème avec le privé et le public. J'avais oublié cela. Je ne sais pas s'ils feront mieux ou moins bien sauf qu'il y a des tas de crèches privées.

Encore une fois, je vous le rappelle, on a déplacé et agrandi Les Tulipes qui étaient là-bas on ne l'a pas supprimée. Et on a créé Pré en bulle. Les locaux sont restés vides.

Effectivement, on pourrait se dire qu'on va créer une deuxième, une troisième, une quatrième crèche municipale mais à un moment il faut aussi les moyens pour le faire. Je suis sûr que vous avez de nombreuses solutions et j'ai bien compris que, nous, on gèrait mal. C'est sûr que toutes les communes rêveraient de faire une crèche par jour et on serait tranquille, il n'y aurait plus de problème pour faire garder ses enfants.

Vous savez, ce n'est pas parce qu'ils sont dans le privé qu'ils travaillent mal et qu'ils travaillent moins bien que nous ou parce qu'ils font des profits que cela doit forcément être mal géré. Je vous invite à aller voir Les bambins d'abord. Ils ont plus d'une dizaine de crèches, c'est que cela ne doit pas trop mal fonctionner. Les gens doivent être assez contents, les parents en tout cas. On a essayé d'aller voir, on s'est renseigné et a priori cela marche bien.

M. MOUCHIKHINE.- Vous êtes en train de me dire, Monsieur le Maire, que conserver cette crèche serait un gouffre financier alors qu'une entreprise privée serait capable d'en tirer des bénéfiques. Je ne comprends pas.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. MOUCHIKHINE.- Vous vous en séparez pour qu'elle ne soit pas un gouffre pour la commune.

M. LE MAIRE.- On ne s'en sépare pas, au contraire on l'agrandit et on la modernise. Vous avez compris cela, qu'on l'a déplacée à 100 m pour en faire une plus grande, plus neuve, plus accessible.

M. MOUCHIKHINE.- Si une société privée vient s'installer à la place de l'ancienne crèche c'est qu'il y a un besoin et que ce besoin va être couvert financièrement. Pourquoi est-ce que ce n'est pas la commune qui en profite plutôt qu'une entreprise extérieure ?

M. LE MAIRE.- Dès qu'il y a un besoin effectivement on peut créer une offre. C'est sûr, dans le monde idéal qui est le vôtre, Monsieur MOUCHIKHINE, il n'y a aucune difficulté.

M. MOUCHIKHINE.- Il ne s'agit pas d'un monde idéal, il s'agit d'une entreprise qui a fait son étude de marché et qui a trouvé qu'elle était bénéficiaire si elle venait s'installer à Pierre-Bénite.

M. LE MAIRE.- Bien sûr. À chaque besoin on peut y répondre. J'ai croisé encore des jeunes hier dans la rue qui m'ont dit qu'il y avait un besoin de piscine à Pierre-Bénite. Je suis sûr qu'une petite piscine publique est aussi un besoin. On peut à chaque besoin créer l'offre publique.

Oui, il y a la petite enfance mais il y a aussi les écoles, on en a parlé, on gère la restauration collective.

Je ne connais pas le mode de fonctionnement des Bambins d'abord mais, comme nous, ils reçoivent aussi des financements de la CAF pour participer en partie.

Comment est-ce que vous financez les personnes qui vont travailler dans une nouvelle crèche ? Comment est-ce que vous faites, Monsieur MOUCHIKHINE ?

Il faut trouver des ressources.

M. MOUCHIKHINE.- Comment est-ce qu'une entreprise privée peut le faire mais pas vous ?

M. LE MAIRE.- Elle fait payer les parents qui financeront les enfants bénéficiaires. Mais vous vous rendez bien compte que la grille tarifaire ne sera peut-être pas exactement la même et que d'ailleurs la CAF ne rembourse pas les berceaux de la même façon que ce soit géré par une commune ou par une entreprise privée. C'est évident.

Et si demain vous voulez créer trois ou quatre crèches supplémentaires parce qu'il y a un besoin et il y a un besoin partout, d'ailleurs je suis sûr que si vous allez à Lyon ou ailleurs vous trouverez un besoin encore plus important, à un moment face aux investissements il faut aussi des ressources. Vous pouvez effectivement comme d'autres augmenter les impôts de façon très importante ou réduire des dépenses sur certains postes.

Mais n'allez pas dire qu'on supprime une crèche, au contraire on l'agrandit, on la modernise. C'est tout l'inverse.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée **à la majorité** des membres présents, vote contre des élus du groupe Gauche Écologie Rassemblées, abstention de M. MAUXION. Mme COMTE ne prend pas part au vote.

9 - Demande de création de deux emplacements réservés dans le cadre de la modification n°3 du PLU H.

Rapporteur : M. MOROGE.

Présentation du rapport par M. MOROGE.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ?

M. MAUXION.- Est-ce qu'il y a actuellement quelque chose sur ces terrains ? Ils appartiennent à une privée, en fait ?

M. LE MAIRE.- Oui, comme toujours.

M. MAUXION.- C'est juste une volonté si la possibilité arrivait de récupérer le foncier et de le transformer ?

M. LE MAIRE.- C'est cela. Comme toutes les parcelles du PLU-H il y a souvent des zones qui changent, qui sont modifiées et qui ne correspondent plus du tout avec ce qu'il y a sur la zone. Il n'empêche qu'on continue comme cela et si demain il venait à y avoir une modification il faudrait qu'elle soit en corrélation avec le PLU-H.

M. MAUXION.- Cela bloque en cas de volonté d'un promoteur de créer un immeuble sur le terrain ? C'est l'objectif ?

M. LE MAIRE.- Absolument. Mais ce n'est pas le seul objectif.

M. MAUXION.- Un des objectifs est de bloquer pour pouvoir construire cet îlot ?

M. LE MAIRE.- Cela en fait partie sachant qu'on a quand même de très grandes difficultés à faire passer des interdictions de construction de nouvelle opération

via le PLU-H. Aujourd'hui, mais c'était vrai aussi hier, on a une métropole qui pousse à ce qu'il y ait toujours plus de constructions, il faut se dire les choses. Marlène n'est pas là mais on n'a pas une semaine sans avoir une nouvelle proposition de construction de logements sur Pierre-Bénite et c'est vrai aussi chez nos voisins. Quand vous allez que ce soit à Oullins, à Saint Genis ou Irigny vous voyez bien que c'est le lot de toutes les communes de la Métropole de Lyon, on l'a déjà dit ici, parce que la Métropole est extrêmement attractive et en plus on a une métropole, en tout cas une gouvernance, qui souhaite densifier davantage là où cela l'est déjà. Autant dire qu'on est ciblé.

À nous aussi de faire en sorte, même si ce n'est pas le but premier de cette délibération et de cette modification du PLU-H, de n'avoir pas de gigantisme immobilier et des constructions toujours plus importantes même si on aura toujours un certain nombre de constructions qu'on espère de taille modeste, de qualité mais à 3 km de Lyon c'est compliqué. En tout cas, le PLU-H ne nous permet pas de dire qu'il n'y aura plus aucune construction sur notre commune.

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, vous n'allez pas être étonné, Monsieur le Maire, mais nous sommes tout à fait favorables à de telles opérations. Bien évidemment tout ce qui permettra de verdir un peu notre commune nous va très bien.

J'ai une seule petite question. Il me semble bien que l'une des parcelles actuellement est occupée en stationnement. Le manque de stationnement a toujours été une grande préoccupation des commerçants de la commune. Est-ce qu'il est prévu de trouver des stationnements ailleurs et comment ?

M. LE MAIRE.- Il n'est surtout pas prévu de supprimer le stationnement en centre-ville. Il faudrait trouver le jour venu mais, encore une fois, ce n'est qu'une déclaration d'intention, n'allez pas demain dire que ça y est, on va faire un square à côté de l'église et de la caserne. Si malheureusement on pouvait aller aussi vite que sur certaines autres zones du PLU-H cela se saurait.

On a évidemment en tête la nécessité absolue d'avoir toujours du stationnement pour les voitures et notamment en centre-ville même si là non plus on n'est pas suivi par la Métropole qui ne souhaite plus de stationnement pour les voitures mais bien sûr que le jour venu si on arrivait à développer un espace paysager on réfléchirait à la façon de réaliser ceci sans perte de places de stationnement.

De la même façon, non loin on a le déplacement de l'Intermarché. On espère pouvoir obtenir un aménagement de la rue du 8 Mai devant l'Intermarché avec la création d'un certain nombre de places de stationnement voiture. On s'était mis d'accord précédemment, on espère pouvoir conserver cet accord. On a créé un parking non loin d'ici juste à côté de la caserne des pompiers il y a deux ans de cela. Ce n'est pas pour en supprimer à 100 m ou 200 m de là.

Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10 - Exonération des droits de place pour les producteurs du marché Place Jean Jaurès du 26 novembre au 31 décembre 2021.

Rapporteur : M. LANGIN.

Présentation du rapport par M. LANGIN.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? (*Non.*) Cela semble suffisamment clair. Je mets aux voix.

La délibération est adoptée à **l'unanimité** des membres présents.

Je vous remercie. C'était donc la dernière délibération. Le prochain conseil municipal est fixé au 8 février 2022.

M. MAUXION.- J'avais juste une petite remarque en fin de conseil municipal. Je le dis en fin de conseil municipal parce qu'on l'a mis à la fin du Trait d'Union. Je vais parler pour moi, je ne sais pas ce qu'en pense le groupe de la Gauche. J'ai trouvé très peu opportun de votre part et un peu brutal de répondre à notre tribune dans votre tribune à la fin du Trait d'Union. Cela veut dire que la mairie se permet de lire notre expression publique et d'y répondre sans nous laisser la possibilité d'y répondre derrière, ce qui est un peu impoli de votre part, je trouve, concernant la liberté d'expression de l'opposition. On n'a pas la possibilité de lire votre tribune pour nous défendre pourquoi est-ce que vous vous permettez de le faire, vous ?

M. LE MAIRE.- Vous vous adressez à moi mais il faut avant tout s'adresser au groupe majoritaire.

M. MAUXION.- Je m'adresse au président du groupe.

M. LE MAIRE.- Je ne suis pas président du groupe.

J'assume, je ne vais pas discuter de cela mais juste pour vous dire que c'est plutôt le groupe qui écrit que le maire qui, lui, écrit dans son édito.

M. MAUXION.- Ce n'est pas très poli. Cela crée une inégalité de possibilité de communication entre le groupe majoritaire et les groupes d'opposition.

Si j'envoie un édito ce n'est pas pour qu'il soit distribué à tous. Vous pouvez le lire, il n'y a pas de souci, mais de là à y répondre.

M. LE MAIRE.- D'accord, donc pas de réponse à vos attaques, en tout cas pas dans le même magazine, il faut attendre celui d'après ?

M. MAUXION.- Sinon dans ces cas-là vous m'envoyez la réponse que je vais remodifier et après ce n'est jamais publié. Je pense à Maylis, si elle doit recevoir 50 corrections à chaque édition c'est abrupt.

M. LE MAIRE.- C'est ce qui se fait partout. Vous allez dire que ce n'est pas bien mais cela doit être le privilège d'être dans la majorité. Comme je suis rédacteur en chef de cette publication-là, en tout cas du Trait d'Union, oui, c'est vrai, cela nous permet d'avoir ce retour possible.

Après ce n'est pas une attaque sur la liberté d'expression parce que je ne pense pas qu'on ait censuré qui que ce soit. Vous êtes libre de dire ce que vous voulez et Dieu sait que parfois j'ai l'impression qu'on dépasse certaines choses mais je n'en dis rien et je ne risque pas de revenir sur une liberté qui vous est tout acquise.

M. MAUXION.- C'est le seul privilège qu'ait un groupe d'opposition, c'est d'avoir ces quelques lignes dans le Trait d'Union et pas les 24 pages de publication.

Je pense qu'on serait en droit de ne pas avoir une réponse à notre publication avant même que les gens aient pu la lire d'ailleurs parce qu'ils vont lire de haut en bas. Ils ont dû se poser la question de quoi vous parliez et ne comprendre que plus tard s'ils sont allés jusqu'en bas.

M. LE MAIRE.- D'accord, on peut nous attaquer mais, nous, on ne répond pas.

M. MAUXION.- Je n'ai pas dit cela.

M. MOUCHIKHINE.- Monsieur le Maire, je ne vais pas en rajouter sur ce que vient de dire mon collègue M. MAUXION, je dirais simplement que ce n'est pas très fairplay mais ce n'est pas pour cela que je prenais la parole. J'aurais souhaité que vous teniez informé le conseil municipal de l'avancement du projet de déchetterie des HCL.

M. LE MAIRE.- On a encore deux affaires en cours devant la cour administrative d'appel, un recours mené par la municipalité et un recours mené par le collectif des habitants et soutenu par la municipalité.

On a fait venir un géomètre pour prouver notamment que les travaux réalisés ne correspondaient pas au permis de construire déposé. On a bon espoir que la justice, même s'il m'est toujours un peu compliqué de parler d'une affaire quand elle n'est pas jugée, nous entende et demande aux Hospices Civils de Lyon de se mettre en accord avec le permis de construire, ce qui nécessiterait de leur part de lourds investissements, je pense.

On en est là. Les riverains vivent avec difficilement parce que c'est un va-et-vient de camions, c'est du bruit, de l'activité là où il y avait des arbres et de la quiétude, tous les jours, dimanche compris. Ce sont des spots lumineux, les jours de grand vent des papiers qui volent dans les jardins des voisins.

On n'abandonne pas le combat. On continue. J'ai rencontré encore récemment le préfet à ce sujet pour lui dire qu'on n'avait pas changé de position, tout le mal qu'on pensait de ce qui a été fait là-haut et qu'on espère bien qu'au final il y ait une remise en question de ce qui a été réalisé. Donc on continue le combat.

Merci à toutes et tous. Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, un joyeux Noël. À l'année prochaine.

La séance est levée à 20 heures 12.